



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT – G. BARRA – J-L. GIRAUD, **Adjoint**

S. ALLEG – S. BEURRIER – S. ARNOULD – W. DUBOSQ - C. LUBRANO LAVADERA

E. MENUT – A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - A. RASKIN - J. RAYNAUD - J. ROBERT HENSELER

C. VELAY - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : A. DUBOIS (pouvoir donné à R. AUBAULT) – A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT)

J. TOCQUER (pouvoir donné à M. AUFFRET) - S. LELUIN (pouvoir donné à S. BEURRIER)

Absent : A. CELKA

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire précise au conseil que l'obtention de subventions de l'Agence de l'eau impose un ratio plus élevé impliquant une augmentation de la redevance d'assainissement et de l'abonnement d'assainissement.

Pour information, tarifs actuels applicables :

TARIFS CONSOMMATION EAU ET ASSAINISSEMENT	Tarifs 2004	Tarifs 2010	Tarifs 2015	Tarifs 2017
Abonnement eau potable	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Abonnement eau agricole	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Abonnement assainissement	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3	0.25€/m3
Location entretien compteur	0.05€/m3	0.05€/m3	0.05€/m3	0.05€/m3
Consommation eau potable	0.60€/m3	0.60€/m3	0.65€/m3	0.65€/m3
Consommation eau agricole	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Redevance assainissement	0.40€/m3	0.40€/m3	0.40€/m3	0.45€/m3
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (*)				
Redevance pour pollution (*)				
CHANGEMENT DE COMPTEUR	54,88€	55.00 €	55.00 €	55.00 €
REMISE EN EAU APRES COUPURE	54,88€	55.00 €	55.00 €	55.00 €
FRAIS de rappel		1.00 €	1.00 €	1.00 €
FRAIS de gestion, rejet, prélèvement, chèque sans provision, tout problème de règlement		5.00 €	5.00 €	5.00 €

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2017 ci-dessus indiqués.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE